

PROMÉTHÉE

REVUE MENSUELLE

le Numéro { FRANCE: 3 fr.
ETRANGER: 5 fr.

ABONNEMENT.

Un an 30 francs.
Etranger 50 francs.

Organe de
défense nationale
des Peuples
du

CAUCASE

GÉORGIE
AZERBAIDJAN
CAUCASE DU NORD

de l'Ukraine et du Turkestan



Directeur : Georges Gvazawa

SOMMAIRE

L'avenir de la S. D. N.....	Jean Martin
I. U. R. S. S. et le mouvement pacifiste	* * *
La question géorgienne au Congrès de Folkestone....	* * *
La déclaration japonaise	Dr Mir Yacoub.
Les organisations auxiliaires de la III ^e Internationale..	F. de Boisjoslin.
Washington et Moscou	I. Tchoulík.
Le 12 ^e anniversaire de la Fédération russe de Trans- caucasie.	S. Menagari.
De la décomposition de l'Empire russe	M. Slavinsky.
Jubilé de O. Nippold.	Kh. Chavichvili.
Le rapport de M. Balinov :	* * *
Chronique.	* * *

Direction et Administration :

1, Square Léon-Guillot - PARIS (15^e).

PROMÉTHÉE

Organe de Défense Nationale
des Peuples du Caucase, de l'Ukraine
et du Turkestan

L'avenir de la S. D. N.

Faut-il parler de l'avenir de la Société des nations alors que sa situation présente est sérieusement compromise? Oui, sans hésiter : à l'heure du péril, en effet, l'on risque de prendre des déterminations qui compromettent tout l'avenir.

Dans sa prime enfance, on accusa la Ligue d'être une coalition des vainqueurs contre les vaincus ; c'était inexact, puisque les neutres en faisaient partie ; mais les anciens empires centraux se tenaient encore à l'écart. L'admission successive de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bulgarie de l'Allemagne, de la Turquie mit fin à cette première phase de l'existence de la S. D. N. qui, dès lors, s'orienta toujours plus du côté de l'universalité. Malgré l'absence des Etats-Unis et le départ du Brésil, la Ligue avait perdu le caractère de *coalition de puissances* : elle réunissait les adversaires d'antan dans une collaboration parfois difficile, mais néanmoins fructueuse. Elle avançait d'un pas sûr vers ses destinées, elle commençait d'accomplir sa tâche pacificatrice.

Le départ de l'Allemagne lui a porté un coup dont chaque jour davantage on mesure la gravité. Et la S. D. N. n'est pas seule à en souffrir. Pour l'humanité entière, la sécurité relative qui résultait de la collaboration, à Genève, des anciens adversaires, s'est évanouie ; les inquiétudes s'éveillent à nouveau, les polémiques s'exacerbent, les nationalismes s'exaltent ; l'anxiété règne, avec tous les risques qu'elle comporte. En vérité, l'Allemagne porte, devant le monde, une lourde responsabilité.

Comment redonner vie à la Société des nations, comment la consolider? — « L'Allemagne n'en veut pas? Eh bien ! punissons-la en faisant entrer, à sa place, son adversaire direct d'aujourd'hui l'U. R. S. S. ! » Cette idée se propage aujourd'hui à travers le monde, elle prend corps : *projet* aujourd'hui, elle risque de se transformer demain en *réalité*. Son origine est dans la résurrection de l'entente franco-russe. On en est revenu aux combinaisons diplomatiques d'avant-guerre. On tente de rééditer l'encerclement de l'Allemagne. En quit-

tant Genève, en s'isolant, le Reich s'est mis dans son tort. En lui répondant par l'emploi de la carte soviétique, la France commet une faute plus grave encore.

Si l'U. R. S. S. entre maintenant dans la S. D. N., celle-ci reprend le caractère — beaucoup plus accentué qu'à ses débuts — de *coalition de puissances* contre d'autres. Au lieu d'être l'*arbitre* des luttes politiques elle devient un *instrument de luttes politiques* : réconfort pour les uns, elle apparaît désormais aux autres comme une menace. Espère-t-on, par cette menace, amener le Reich à récipiscence, et l'obliger à revenir, la tête basse, à Genève? Erreur complète à notre avis. On fait fausse route : pareille attitude ne peut qu'exaspérer les Allemands et les rendre plus intransigeants encore. Ce n'est pas par une mesure de ce genre, ce n'est pas par une humiliation qu'on obtiendra leur collaboration.

Si, sous l'égide de la France, la Russie bolcheviste est accueillie à Genève, la position morale de l'Allemagne en sera consolidée dans le monde, en dehors et contre la S. D. N. De divers côtés nous parviennent des échos significatifs : il y a grand danger à obliger l'opinion publique à choisir entre ses sympathies pour la France et sa profonde antipathie à l'égard du régime soviétique despotique et oppresseur. Ceux même qui d'habitude critiquent le plus sévèrement l'Allemagne lui savent gré, aujourd'hui, d'opposer une solide barrière à l'invasion de l'Europe par le communisme moscovite. Ce courant devient plus fort chaque jour. La France le rendra irrésistible si, en patronnant à Genève la candidature de l'U. R. S. S., elle impose ainsi au monde l'intronisation des soviets au centre de

l'Europe, à Genève, au siège même de l'activité internationale.

Si, du point de vue politique, la manœuvre d'encerclement de l'Allemagne que constituerait actuellement l'admission à la S. D. N. de la Russie soviétique est lourde de dangers, elle ne l'est pas moins du point de vue moral et religieux — qui quoi qu'on en dise, exerce sur l'opinion universelle une forte empreinte — pour la Société des nations elle-même. La propagande agressive des « Sans-Dieu », propagande dont le gouvernement de Moscou porte l'entière responsabilité, heurte les consciences religieuses sans distinction de confession. De toutes parts — de sources catholiques comme de sources protestantes — nous en recevons les témoignages. L'admission éventuelle à Genève de l'U. R. S. S. hostile à la religion est considérée dans les milieux les plus étendus comme un véritable défi, et l'auréole de la S. D. N., déjà pâissante, s'évanouira définitivement dans les brumes de la Néva.

Et comment les sentiments généreux qui font vibrer la nation française et, avec elle, tous ceux qui ont le cœur à la bonne place, ne seraient-ils pas heurtés douloureusement par l'entrée, dans la S. D. N., d'un Etat qui persécute le Caucase, qui persécute le peuple russe lui-même? Comment? La S. D. N. renierait-elle sa mission de protectrice des opprimés? Elle a reconnu la situation spéciale de la Géorgie; il s'en est fallu de peu qu'elle ne l'accueille en 1920 comme membre de la Ligue; et aujourd'hui, en échange de la puissance illusoire que lui apporteraient les Soviets, elle abandonnerait à son triste sort cette nation dont l'indépendance fut librement reconnue par l'U. R. S. S. elle-même?

Tant qu'elle ne possède pas la force matérielle qui lui permettra un jour d'imposer l'exécution de ses décisions, la Société des nations ne peut agir dans le monde que par sa force morale. Le

jour où elle la perdra en accueillant à Genève l'U. R. S. S., elle se suicidera.

Jean MARTIN,
Directeur du *Journal de Genève*.

L'U. R. S. S. et le mouvement pacifiste

Tous les partisans de la guerre civile et de la guerre tout court ont, ces dernières années, adopté la tactique subtile de parler au nom de la paix et de pousser des cris de ralliement pour la lutte contre la guerre. Cette tactique tendait à renverser toutes les notions et, en brouillant ainsi les cartes et en mystifiant les vrais pacifistes, à faire passer, aux yeux de l'opinion publique, toute lutte pour la liberté nationale et contre toute oppression, pour un mouvement d'intervention et de guerre! Ils ont déclenché, dernièrement encore, une campagne autour de l'entrée éventuelle, dans la S. D. N., de la Russie soviétique en vue de favoriser celle-ci, en falsifiant les faits, en renversant les principes, en faussant la situation. Le péril, on le voit, était donc grand pour le mouvement pacifiste. Et nous sommes heureux de constater que ce mouvement n'est pas tombé dans les pièges si savamment tendus par les agents bolcheviks. Aussi, nos lecteurs nous sauront gré de leur en offrir la preuve, en donnant, ci-après, l'article que vient de publier le « Mouvement Pacifiste », organe du Bureau International de la Paix, sous le titre: « La Société des Nations et la Russie soviétique ».

On parle beaucoup, ces temps, de l'entrée de la Russie soviétique dans la Société des Nations. Des bruits courent

que les Bolcheviks poseraient des conditions comme prix de leur adhésion à l'organisme de Genève et qu'il se trouverait même des puissances qui, en lieu et place de cet organisme, discuteraient sérieusement ces conditions. A ces bruits nous refusons toute confiance tellement ils nous paraissent invraisemblables et absurdes. Ce serait le renversement des rôles... Ce serait, en outre, une véritable violation du Pacte (art. 1). En effet, ce n'est pas la Société des Nations qui entre dans l'Union soviétique et qui doit exhiber ses passeports, mais l'Union soviétique qui sollicite son admission et à qui on doit demander les siens. Les conditions sont posées par la Société des Nations d'après les articles précis du Pacte lui-même, et elles sont consacrées par une pratique de quinze années. L'Etat qui désire adhérer les accepte. Il suffit de rappeler ici l'admission de la Bulgarie, de la Hongrie et de la Finlande. Ayant frappé à la porte de la Société des Nations, on leur demanda si elles avaient rempli leurs obligations internationales. Et c'est sur la réponse affirmative qu'elles furent admises. On se souvient également qu'à l'égard de la Géorgie, de la Lettonie, de l'Estonie et de la Lithuanie, la Société des Nations s'était montrée plus sévère encore : outre les conditions touchant aux obliga-

tions internationales que ces Etats avaient d'ailleurs parfaitement remplies, on leur a demandé si elles n'étaient pas menacées de guerre. C'est en raison de cette condition additionnelle, qui n'était pas exigée par le Pacte, que l'admission desdits pays fut renvoyée à l'Assemblée suivante. Ainsi ces Etats, à l'exception de la Géorgie, qui avait été supprimée entre temps par l'impérialisme soviétique, ne furent admis qu'en 1921. Si nous ajoutons à ces modalités les conditions dans lesquelles l'Allemagne fut admise, nous aurons un tableau complet de la procédure. L'Allemagne avait sollicité, nous le rappelons, son admission déjà pendant la Conférence de Versailles. On la refusa, et on l'a tenue ainsi à l'écart six années durant. Ce fut une erreur grave que nous avons regrettée en tant que pacifistes et que nous regrettons aujourd'hui encore. Ce qui se passe, en effet, actuellement, n'est-ce pas la conséquence de cette erreur fatale? Car n'est-il pas évident que si l'Allemagne avait été admise dès le début, elle se fût pénétrée de l'esprit de la Société des Nations plus profondément que ce ne fut le cas plus tard, étant donné que l'atmosphère était infiniment plus favorable à la collaboration, pendant les premières années de la République, que postérieurement à 1926?

Ceci dit, nous nous réjouissons, en pacifistes convaincus que nous sommes, de tout ce qui peut contribuer à l'accroissement de la Société des Nations, de son autorité et de son prestige. Les principes de la Société des Nations sont les nôtres et c'est par leur application loyale et sincère que la paix sera maintenue. L'adhésion de la Russie soviétique sera donc considérée par nous comme un événement heureux à la con-

dition qu'elle ait lieu dans les formes statutaires habituelles et que sa collaboration serve les fins que se propose la Société des Nations et non pas des entreprises auxquelles celle-ci doit demeurer étrangère, sinon hostile.

En présence de la situation politique de l'Europe, plus trouble que jamais, la fragilité de la Société des Nations, l'impuissance qu'a révélée son attitude notamment dans le conflit sino-japonais, la situation géographique de la Russie, tout cela n'est pas, certes, sans inspirer certaines inquiétudes et certaines appréhensions quant aux conséquences qui peuvent découler de son admission. On ne saurait oublier la campagne menée depuis toujours contre la Société des Nations en Russie même, et à l'étranger par les organisations qu'elle y entretient. On ne peut évidemment s'empêcher non plus de se demander quels sont les mobiles secrets de sa conversion. La confusion politique et sociale qui règne actuellement ne sera-t-elle pas accrue encore du fait que la Russie soviétique, une fois admise dans la Société des Nations, aura désormais un centre d'où elle pourra faire rayonner dans les différents pays du monde ses doctrines subversives? La Société des Nations, dont la faiblesse est aujourd'hui notoire, ne risque-t-elle pas, non pas seulement de n'être pas renforcée par l'adhésion de la Russie, mais d'en devenir l'instrument?

Mais c'est, encore une fois, de l'intérêt de la Société des Nations, des possibilités qu'elle représente, de l'idéal dont elle s'inspire, qu'il s'agit d'abord. A notre avis, son développement ultérieur dépend moins du nombre des Etats qui en font partie que de leurs *qualités*. Si la Russie soviétique, amenée, ainsi que

le prétendent d'aucuns, à Genève par la crainte de voir un nouveau conflit surgir en Extrême-Orient, y vient avec l'espoir de voir ce conflit apaisé et réglé par des voies amiables, rien de mieux. Elle sera accueillie avec faveur même par ceux qui ne peuvent approuver son régime intérieur. Si, au contraire, elle y vient avec l'arrière-pensée de faire servir la Société des Nations à des desseins impérialistes, son admission serait déplorable et il conviendrait de s'y op-

poser. Il ne lui serait point difficile d'ailleurs de donner les apaisements qu'on attend d'elle. Si, par exemple, elle rendait, comme gage de joyeux avènement, la liberté à la Géorgie, si l'Assemblée de Genève était appelée à admettre en même temps la Grande Russie et ce petit pays, qui fut si brutalement violenté par elle, il y aurait dans le ciel toute la joie que cause la venue d'un pécheur repentant.

La question géorgienne au Congrès de Folkestone

L'Union Internationale des Associations pour la S. D. N. a tenu son Assemblée générale à Folkestone du 18 au 24 mai.

L'Association Géorgienne adressa à cette Assemblée la requête suivante :

La question géorgienne étant portée à l'ordre du jour du Congrès, l'Association Géorgienne croit de son devoir de préciser son point de vue sur le problème qui se pose, ainsi que sur l'entrée éventuelle de la Russie dans la S. D. N.

Encore en 1921, l'Union Internationale pour la S. D. N., fidèle à son programme et à l'idéal dont elle s'inspire, éleva la voix contre l'invasion et l'occupation de la Géorgie par l'armée russe. Au Congrès tenu à Genève, elle prenait à l'unanimité la résolution suivante :

« Le Congrès, ému de la malheureuse situation de la Géorgie, cette nation démocratiquement organisée, qu'une armée étrangère a envahie et occupée contre le vœu des

habitants, et qui a perdu ainsi son indépendance et ses libertés, exprime toute son indignation et demande au Conseil et à l'Assemblée de la S. D. N. de prendre des mesures pour que le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes soit appliqué à la Géorgie. »

En 1922 et en 1924, l'Assemblée générale de la S. D. N. adoptait à l'unanimité une résolution plus importante encore pour le sort de la Géorgie. On y lit :

« L'Assemblée de la S. D. N., ayant considéré la situation de la Géorgie, invite le Conseil à suivre avec attention les événements dans cette partie du monde, de manière à saisir les occasions qui pourraient se présenter d'aider par les moyens pacifiques et conformes aux règles du droit international, au retour de ce pays à une situation normale. »

La question géorgienne n'est donc pas nouvelle pour l'Union ni pour la S. D. N. La position est prise par l'une comme par l'autre depuis longtemps et d'une façon aussi précise que possible. Ce qui est nouveau, c'est le désir de la Russie soviétique d'entrer dans la S. D. N. et de lui apporter sa collaboration loyale. Cela veut dire, d'après la lettre et l'esprit du Pacte de la S. D. N. que la Russie accepte l'obligation formelle « d'observer rigoureusement les prescriptions du droit international et de respecter scrupuleusement toutes les obligations des traités dans les rapports mutuels des peuples. »

Cette initiative russe offre une occasion des plus naturelles pour le règlement du conflit russo-géorgien. Il faut seulement ne pas perdre de vue les données essentielles incontestables et incontestés que voici :

Après la dislocation de l'ancien Empire russe, la Géorgie avait recouvré ses droits imprescriptibles et proclamé son indépendance le 26 mai 1918;

Elle est reconnue *de facto* et *de jure* comme Etat souverain par les grandes Puissances, ainsi que par un grand nombre d'autres pays. Son statut international est donc définitivement réglé;

Sa demande d'admission à la S. D. N. a été accueillie par celle-ci avec sympathie et la Géorgie a été admise, à titre de membre, dans les organisations techniques de la Société;

La Russie elle-même avait reconnu *sans réserve* — traité du 7 mai 1920 — « la souveraineté de l'Etat géorgien et renoncé à tous les droits qui appartenaient à la Russie à l'égard du peuple et du territoire géorgiens. »

En 1921, en dépit de cette consécration formelle de son indépendance, la

Géorgie devint victime de l'agression russe : elle fut envahie, occupée militairement et forcée d'entrer dans l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques.

C'est cette Union Soviétique qui se présente maintenant et qui va solliciter son admission à la S. D. N. Heureux événement qui prouve qu'un revirement a eu lieu dans la politique des Soviets et qu'un rapprochement d'esprit s'est opéré entre la S. D. N. et l'Union Soviétique. Il faut espérer qu'il n'en sera que plus facile de donner un règlement définitif au conflit russo-géorgien.

En effet, c'est la Russie qui a donné une définition des plus saisissantes de l'agresseur. Dans sa déclaration à la Commission du désarmement, elle disait :

« Reconnaissant à tous les Etats un droit égal à l'indépendance, à la sécurité et à la défense de leur territoire;

Animée du désir, dans les intérêts de la paix générale, d'assurer à tous les peuples le droit de se développer librement et de sauvegarder de la façon la plus absolue leur sécurité, leur indépendance et l'inviolabilité de leur territoire;

Jugeant indispensable de fournir les directives nécessaires aux organismes internationaux pouvant être appelés à déterminer la partie coupable d'agression...

Sera reconnu pour agresseur l'Etat, dont les forces armées, même sans déclaration de guerre, auront envahi le territoire d'un autre Etat. »

Il suffit donc de rappeler à la Russie sa propre définition de l'agresseur, développée par M. Litvinoff à la Confé-

rence du désarmement et les obligations solennelles qu'elle avait prises envers la Géorgie par un traité dûment conclu. On ne saurait imaginer une procédure plus « pacifique ni plus conforme aux règles du droit international ». Si la Russie, comme tout autre Etat désireux d'entrer dans la S. D. N., est tenue, conformément à l'article premier du Pacte, « de donner les garanties effectives de son intention sincère d'observer ses engagements internationaux », il est évident que le premier acte que la Russie doit accomplir, c'est de réparer tout le mal qu'elle a si injustement infligé à la Géorgie; elle doit évacuer le territoire géorgien et rétablir la souveraineté du peuple géorgien qu'elle a juré de respecter dans l'exercice de ses droits.

Si jamais la force doit céder le pas à l'idée du droit dans l'organisation de la paix dans le monde, c'est le cas de l'affirmer. La S. D. N. ne saurait s'en passer sans porter un coup mortel à l'éclat de son prestige et à la grandeur des principes qu'elle incarne.

Tel est le point de vue de l'Association Géorgienne pour la S. D. N. Elle espère que le Congrès tout entier sera unanime à le soutenir et le porter à la connaissance de l'Assemblée générale de la S. D. N. appelée à statuer sur la demande d'admission de la Russie.

*Le Comité-directeur
de l'Association Géorgienne,
pour la S. D. N.*

LES DEBATS SUR LA QUESTION GEORGIENNE

(au Congrès de Folkestone)

Le 22 mai, sous la présidence de *M. Limbourg*, ancien ministre des Pays-Bas, ont eu lieu les débats sur la question géorgienne. Les délégations de presque tous les pays d'Europe étaient représentées, y compris celles du Japon et des Etats-Unis.

La délégation géorgienne était représentée par *MM. Eugène Gueguetchkori*, ancien ministre, *Georges Gvazawa* et *André Guguchnili*.

Le Président. — Nous abordons la question géorgienne. Qui demande la parole?

Mrs Arthur Bullard (Etats-Unis). — La question est inopportune.

Georges Gvazawa (Géorgie). — Les motifs, s'il vous plaît.

Mrs A. Bullard ne répond pas.

Georges Gvazawa (Géorgie). — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs.

Ai-je besoin de vous rappeler la résolution que vous avez bien voulu prendre à Genève en 1921? Vous avez été unanimes à flétrir l'agression russe dont la Géorgie était victime; vous exprimiez votre indignation de cet acte barbare et vous demandiez l'intervention de la S. D. N. dans le conflit russo-géorgien. Je n'ai pas non plus besoin de citer ici les résolutions deux fois confirmées à l'unanimité par l'Assemblée générale de la S. D. N. par lesquelles elle chargeait le Conseil d'aider par des moyens pacifiques et conformes aux règles du droit international au retour de

ce pays à une situation normale ». Ces résolutions sont claires et précises. Aucune diversion n'est permise. Il en résulte deux points d'importance capitale que je crois de mon devoir de souligner devant vous :

1° Que le crime perpétré par la Russie par rapport à la Géorgie ne saurait être légalisé par la conscience universelle et,

2° Que la question géorgienne ne saurait être déplacée du plan international.

Ceci étant acquis, l'initiative de la Russie soviétique qui cherche à entrer dans la S. D. N. offre une occasion de plus naturelles pour le règlement du conflit russo-géorgien. L'honorable déléguée américaine vient de déclarer qu'elle trouve inopportune la question géorgienne. C'est juste le contraire. La question géorgienne va se poser d'elle-même au moment où la Russie formulera sa demande d'admission à la S. D. N. car la Russie continue jusqu'à présent à occuper le territoire géorgien tout entier et ne pense même pas à en retirer son armée. Il est évident que l'admission de la Russie dans la S. D. N. sans l'évacuation préalable du territoire géorgien par l'armée russe équivaldrait à l'approbation de l'agression russe et à l'enterrement définitif d'un petit peuple dans la tombe de l'impérialisme russe. Voudriez-vous prendre part à cet enterrement? Est-ce acceptable pour la S. D. N.?

Mesdames, Messieurs, le droit de la Géorgie à l'indépendance ne fait pas le moindre doute. Ces thèses sont exposées dans la résolution de la Commission permanente. Je ne m'y attarderai pas. Je voudrais seulement attirer votre attention sur un point qui a, au point de vue du droit international, une importance

décisive. C'est la reconnaissance non seulement individuelle mais *collective* de l'indépendance géorgienne par les grandes Puissances. Le 27 janvier 1921, la Géorgie a été reconnue par le Conseil Suprême dont faisaient partie l'Angleterre, la France, l'Italie, le Japon et la Belgique. Cela veut dire qu'il y eut une réunion, un échange de vues, un examen approfondi de la situation de la Géorgie et qu'après cette délibération on a pris *collectivement* la décision de reconnaître *de jure* l'Etat géorgien. Nous sommes donc en présence d'un accord international qui crée un droit incontestable pour la Géorgie et une certaine obligation pour les Puissances participantes qui sont liées par cet accord. Cet accord ne peut être annulé que par un nouvel accord entre les mêmes Puissances. C'est pour cette raison que le gouvernement britannique a fait une réserve sur la Géorgie lorsqu'il a reconnu *de jure* le gouvernement soviétique. La France a agi de même. La reconnaissance des Soviets a été scrupuleusement pesée pour ne pas porter atteinte aux droits de la Géorgie. C'est cette interprétation qu'a donnée à ces actes, à Genève, l'honorable délégué britannique, Gilbert Murray, sous l'autorité duquel je peux m'abriter tranquillement. Est-il possible d'admettre que cet accord international se volatilise parce que la Russie ne veut pas observer ses propres engagements? Cependant ces engagements sont non moins clairs, non moins obligatoires. Dans un traité dûment conclu le 7 mai 1920, « la Russie reconnaît sans réserve la souveraineté de l'Etat géorgien et renonce de son plein gré à tous les droits qui appartenaient à la Russie à l'égard du peuple et du territoire géorgiens. » Ajoutez à cela la

reconnaissance de l'Etat géorgien par l'Allemagne, la Pologne, la Roumanie ainsi que par un grand nombre d'autres pays, et vous verrez que la revendication de la Géorgie se base non seulement sur son histoire deux fois millénaire d'existence indépendante, mais aussi sur un ensemble d'ententes internationales qui ne peut être déchiré par la seule volonté de la Russie, par l'usage de la force d'une Puissance voisine.

Mesdames, Messieurs! Vous venez de prendre, il y a quelques instants à peine, une résolution concernant la Mandchourie. On y lit textuellement ceci : « Reconnaissant que la continuation de la situation actuelle en Mandchourie, résultant d'un usage de la force, que la S. D. N. a considéré comme injustifiable, détruit rapidement la confiance dans le système d'action collective sur lequel repose la paix du monde... », etc. Remplacez là un mot, mettez « Géorgie » au lieu de « Mandchourie » et vous n'aurez rien à changer dans cette résolution. Si vous êtes unanimes à condamner l'usage de la force en Mandchourie, comment pourriez-vous l'approuver en Géorgie? Si vous êtes si sévères envers le Japon, comment pourriez-vous l'être moins envers la Russie?

La Russie se jeta sur la Géorgie, Etat libre et indépendant, sans déclaration de guerre, et, malgré une lutte acharnée et les soulèvements continus du peuple, elle continue à occuper le territoire géorgien. Comment qualifier cet acte? — La Russie elle-même va répondre à cette question. — Voilà ce qu'elle disait dans sa déclaration à la Commission du désarmement :

« Reconnaissant à tous les Etats un droit égal à l'indépendance, à la sécu-

rité et à la défense de leur territoire...

Jugeant indispensable de fournir les directives nécessaires aux organismes internationaux pouvant être appelés à déterminer la partie coupable d'agression...

Sera reconnu pour agresseur l'Etat dont les forces armées, même sans déclaration de guerre, auront envahi le territoire d'un autre Etat. »

C'est le cas de la Géorgie, envahie et occupée par les forces armées de la Russie. Tout est donc clair. La Russie doit retirer son armée du territoire géorgien, réparer tout le mal qu'elle a causé à la Géorgie et rétablir la souveraineté du peuple qu'elle a juré de respecter dans l'exercice de ses droits souverains. L'article premier du Pacte de la S. D. N. est formel : tout Etat désireux d'entrer dans la S. D. N. doit « donner les garanties effectives de son intention sincère d'observer ses engagements internationaux. » Nous ne demandons pas autre chose. Notre demande est modeste et strictement conforme aux règles du droit international? Je vous prie donc d'approuver à l'unanimité la proposition de la Commission permanente. (*Applaudissements.*)

Le Prof. Emile Borel (France). — Je n'ai pas à insister sur la sympathie qu'éprouve la France tout entière pour le peuple géorgien. Mais il ne faut pas oublier les intérêts supérieurs de l'humanité : c'est l'universalisation de la S. D. N. L'entrée dans la S. D. N. d'un Empire aussi grand que l'Union Soviétique élargirait les rayons d'action de la S. D. N. et lui apporterait tant de force et de prestige que la paix du monde n'en serait que mieux garantie.

C'est pourquoi la question géorgienne doit être ajournée pour le moment pour ne pas créer d'inutiles obstacles à l'universalisation de la S. D. N. J'espère que le problème géorgien trouvera une solution équitable beaucoup plus facilement après l'admission de la Russie à la S. D. N.

Le Prof. Gilbert Murray (Grande-Bretagne). — J'ai défendu moi-même et pas une fois les intérêts de la Géorgie à l'Assemblée générale de la S. D. N. en 1924. Mes sympathies pour ce peuple n'ont pas varié, mais je crains de lui faire avec la manifestation de nos sympathies plus de mal que de bien. Nous n'avons pas de force nécessaire pour lui apporter une aide matérielle, quant à une aide morale mieux vaudrait l'éviter pour ne pas provoquer de fâcheuses complications... On nous a cité la résolution que nous avons prise pour la Mandchourie, mais le statut international de la Mandchourie est établi par des traités internationaux, ce qui n'est pas le cas de la Géorgie. De plus, le Japon et la Chine sont membres de la S. D. N., tandis que ni la Russie ni la Géorgie ne le sont pas. Par conséquent l'intervention de la S. D. N. ne peut avoir lieu. A mon avis, la question géorgienne doit être ajournée. Il me semble qu'avec l'entrée de la Russie dans la S. D. N. il se créera une autre atmosphère, l'opinion publique européenne aura, il faut l'espérer, plus d'influence sur la Russie et sans avoir besoin de cette pression morale, la situation de la Géorgie s'améliorera. Je ne vois pas d'autre moyen d'action.

Le Dr C. Th. Dumba (Autriche). — Je ne saurais partager l'opinion de l'honorable orateur. La Géorgie a une riche et grande histoire; elle a lutté, non sans

héroïsme, pour le rétablissement de son indépendance, elle a prouvé sa maturité politique; cet Etat, libre et indépendant, est devenu victime d'une agression inouïe, intolérable et injustifiable. N'est-ce pas de notre devoir que d'élever la voix contre un acte qui crie justice? Nous ne pouvons pas nous taire, ce serait peu honorable et dépourvu de toute noblesse.

Le Prof. A. Choulguine (Ukraine). — La question géorgienne est tout à fait claire. La proposition de la Commission permanente doit être adoptée et transmise à la S. D. N. Je veux seulement ajouter que la politique agressive de la Russie compte d'autres victimes encore. Dans la même situation que la Géorgie se trouvent l'Ukraine, l'Azerbaïdjan, le Caucase du Nord et le Turkestan. Tous ces pays gémissent sous le joug de l'impérialisme soviétique, sous un régime d'esclavage et de terreur. L'admission d'un pays aussi barbare à la S. D. N. serait une faute qu'on regrettera plus tard.

M. G. Gvazawa. — J'ai écouté la parole de l'honorable M. Borel avec toute l'attention qu'elle méritait, mais elle m'a paru peu convaincante. Rien à dire sur l'universalisation de la S. D. N., elle est naturellement au plus haut degré désirable mais à une condition : c'est que la S. D. N. ne trahisse pas ses principes et ne contribue pas à sa propre faillite. Le cas de la Géorgie est une question de justice internationale aussi claire et indiscutable que possible. L'admission de la Russie à la S. D. N. sans un règlement préalable du conflit russo-géorgien constituerait un acte de nature à légaliser l'agression russe et la situation créée par cette agression. Est-ce là le rôle de la S. D. N.?

Je saisis l'occasion pour exprimer à l'honorable M. Gilbert Murray toute notre gratitude pour la sympathie qu'il nourrit à l'égard du peuple géorgien. Mais la sympathie, si précieuse soit-elle, est une chose, la justice en est une autre. Si le statut de la Mandchourie est réglé par des traités internationaux, le statut international de la Géorgie ne l'est pas moins. N'avons-nous pas un traité dûment conclu avec la Russie? N'avons-nous pas un accord international relatif à la reconnaissance *de jure* de l'Etat géorgien? Quoi? Des accords internationaux auraient-ils une valeur particulière pour la Mandchourie et n'en auraient-ils pas du tout pour la Géorgie? Il est vrai que la Géorgie, aussi bien que la Russie, ne font pas partie de la S. D. N., mais il y a l'art. 17 du Pacte qui autorise la S. D. N. à intervenir dans un conflit entre les Etats non membres. D'ailleurs, la S. D. N. est déjà intervenue dans le conflit russo-géorgien, elle a tracé même la voie à suivre en vue d'une solution équitable du conflit. Notre demande n'est autre chose que de lui rappeler ses propres résolutions au cas où la Russie formulerait sa demande d'admission à la S. D. N.

M. de Poka Pivny (Hongrie). — A mon avis, la demande de la Géorgie est bien fondée. Je suis sûr qu'elle sera

adoptée par la majorité de l'Assemblée. Mais je ne voudrais pas de la majorité, je voudrais qu'elle soit votée à l'unanimité. Dans ce but, je prie la Délégation géorgienne de consentir à supprimer la dernière phrase de la proposition présentée par la Commission permanente; cette phrase dit notamment : « Rétablir la souveraineté, universellement reconnue de la Géorgie, supprimée par l'invasion de la Russie soviétique ». Cette phrase étant la répétition de la thèse exposée dans les considérants me paraît inutile, sa suppression ne gâte rien et la proposition devenue ainsi moins agressive de ton pourrait gagner toutes les voix.

M. E. Gueguetchkori (Géorgie). — J'accepte l'amendement.

C'est ainsi que la proposition de la Commission permanente a été votée à l'unanimité. Elle énumère les droits de la Géorgie à l'indépendance, fait allusion à l'invasion de l'armée russe en Géorgie et conclut en attirant de nouveau l'attention de la S. D. N. sur le cas de la Géorgie et sur les résolutions qu'elle a prises en 1922 et en 1924 en vue d'un règlement du conflit russo-géorgien par des « moyens pacifiques et conformes aux règles du droit international. »



La déclaration japonaise

L'événement politique sensationnel de 1934 a été sans contredit la déclaration faite par un important fonctionnaire du Ministère des Affaires étrangères japonais à Tokio, le 17 avril dernier. La déclaration disait en substance que le Japon ne saurait admettre plus longtemps l'ingérence de l'Amérique et de l'Europe dans les affaires de Chine. « L'Asie aux Asiatiques », telle est en quelque sorte la doctrine asiatique de Monroë; telle est la déclaration faite à la presse par ledit haut fonctionnaire japonais, déclaration qui a produit une forte impression sur l'opinion publique mondiale et qui a suscité une certaine réaction parmi les puissances-intéressées, réaction à laquelle il fallait bien s'attendre. Ladite déclaration, en effet, simple ballon d'essai, n'a pas peu inquiété l'Angleterre et les Etats-Unis, attendu que ces deux puissances sont le plus intéressées dans les affaires de Chine.

Le Japon, déclarent les journaux américains, se propose de fonder une sorte de doctrine de Monroë, applicable à l'Asie Orientale et, dans ce domaine, il se pose en arbitre, sans conteste, dans toutes les manifestations claires ou dissimulées de l'ingérence étrangère.

Les journaux anglais, tels que le *Daily Telegraph*, le *Times*, etc., ont, de leur côté, consacré de nombreux articles à cette déclaration. Après avoir ainsi préparé l'opinion publique, les représentants officiels de Londres et de Washington à Tokio ont demandé au gouvernement japonais des éclaircissements plus détaillés sur la déclaration du 17

avril. Le ministre des Affaires étrangères du Japon s'est empressé de donner une interprétation à la déclaration de son subordonné en assurant les représentants des deux grandes puissances ci-dessus nommées que tout en observant le plus fidèlement les traités en vigueur, le Japon ne saurait cependant rester indifférent en présence de l'immixtion possible d'un tiers qui, sous un motif quelconque, pourrait nuire à la tranquillité et à l'équité en Extrême Orient.

En dépit de la pression des gouvernements de certains Dominions, l'Angleterre voudrait bien conserver de bons rapports avec son ancien allié, le Japon. C'est pourquoi, elle n'aurait pas voulu aggraver la situation et elle s'est contentée des explications fournies par le Japon, c'est-à-dire qu'avant d'entreprendre quoi que ce soit, le Japon demandera l'avis des neuf puissances qui ont signé le traité de Washington du 6 février 1922, concernant l'intégrité territoriale de la Chine; il a, de plus, ajouté qu'il respecterait le principe de « la porte ouverte » en Chine, vis-à-vis de toutes les puissances ayant des intérêts dans ce pays.

Nonobstant le manque de clarté, l'insuffisance de ces explications, l'Angleterre a accepté cette réponse et a laissé aux événements le soin de se développer ultérieurement. Une compréhension réciproque entre l'Angleterre et le Japon et une collaboration sont nécessaires pour le maintien de la paix sur le vaste continent asiatique où tant d'intérêts économiques se heurtent sans pouvoir s'accorder.

Le ton des Américains a été plus énergique. Le 23 avril, l'ambassadeur des Etats-Unis au Japon déclarait qu'aucune puissance n'a le droit, sans autorisation préalable de tous les Etats intéressés, d'agir de sa propre volonté lorsque la question touche au droit, aux engagements et intérêts d'un autre pays.

Cette déclaration des Etats-Unis a été motivée par le fait que la nouvelle politique du Japon porte, plus qu'à toute autre puissance, un coup plus direct à la politique asiatique des Etats-Unis.

Il ne faut pas oublier que sur le vieux continent asiatique proprement dit, la grande république d'outre-Atlantique ne possède point de colonies, comme elle n'en possède peu ou point du reste d'importance dans les autres parties du monde, exception faite des îles Philippines.

Bien que les Américains déclarent, non sans fierté, qu'ils peuvent vivre isolés, sans avoir besoin de qui que ce soit, selon le principe de l'« autarchie », nul ne se laissera prendre à ces déclarations qui ne sont autres que des survivances de la doctrine de Monroe. Or, depuis le jour où cette doctrine fut proclamée, la structure de la vie économique des Etats-Unis a complètement changé : elle est, disons-le, devenue un puissant facteur industriel dans le monde ; c'est pourquoi cette vie économique a bien plus besoin de l'Ancien Monde que ce dernier a besoin du Nouveau Monde. La nervosité manifestée par l'Amérique envers la déclaration japonaise n'en est-elle pas un témoignage ? Si au bon vieux temps, la doctrine de Monroe a sauvé l'Amérique de l'expansion européenne et lui a rendu d'éminents services, il n'en est plus de même aujourd'hui. Bien mieux, cette doctrine est devenue pour

l'Amérique un empêchement à son expansion vers l'Ancien Monde. De nos jours, le Japon rend cette même monnaie à l'Amérique.

Pour ce qui est de la Russie soviétique dont la situation géographique la rend voisine de la Chine, elle n'est pas moins intéressée que l'Angleterre et l'Amérique, aussi la récente déclaration japonaise a-t-elle jeté le trouble et l'agitation parmi ses dirigeants. L'inquiétude de Moscou s'explique : du fait de son état de faiblesse, ce pays ne peut réagir et mettre obstacle à la nouvelle politique japonaise ; il est bien obligé de s'en remettre aux bons offices de l'Amérique, et pour ne pas inquiéter le Japon, le gouvernement soviétique s'est contenté des explications fournies à l'Angleterre et à l'Amérique par le Cabinet de Tokio.

Cependant, l'espoir mis en les Etats-Unis est une pure illusion, attendu que l'Amérique, du fait de la crise économique qu'elle subit, n'a guère la possibilité d'agir contre le Japon. En outre, sous le rapport de l'armement, le Japon est si bien préparé que l'Amérique y réfléchira avant que de se risquer à une action contre ce pays. Personne du reste ne croit à une action américaine en ce moment. Les hommes politiques japonais sont on ne peut plus perspicaces, et ils ont bien pris en considération toutes les possibilités du moment : ils n'auraient certainement point songé à faire une semblable déclaration s'ils avaient envisagé la possibilité d'une action anglaise ou américaine. Il est bien plus probable que dans un avenir prochain M. Roosevelt engagera des pourparlers avec le Japon au sujet des zones d'influence en Chine. Un *modus vivendi* est d'ores et déjà envisagé, en vertu duquel

le Japon reconnaîtrait l'influence prépondérante des Etats-Unis sur la partie orientale de l'Océan Pacifique, la neutralité des Philippines, sur le point d'obtenir leur indépendance et l'abstention du Japon de toute activité économique dans le Centre et le Sud Améri- que. De leur côté, les Etats-Unis recon- naîtront l'influence exclusive du Japon dans le nord de la Chine, le nouvel Etat mandchou et toute liberté d'action en Sibérie orientale jusqu'au Baïkal. Ce n'est pas en vain que le bruit de créa-

tion d'un Etat-tampon sibérien a été mis en avant, Etat que reconnaîtra certaine- ment Moscou *post factum*. De cette ma- nière, la Russie soviétique sera libérée du danger japonais; elle sauvera ainsi, tout d'abord le régime communiste; en second lieu elle aura les mains libres pour mener son jeu diplomatique en Eu- rope et pour reprendre la propagande communiste en Occident où le terrain pour cette propagande se trouve d'ores et déjà préparé.

Dr Mir YACOUB.

Les organisations auxiliaires de la III Internationale

Afin de mieux pénétrer dans certains milieux qui leur seraient interdits autre- ment, les Soviets ont créé des organisa- tions auxiliaires dirigées par « des hommes à tout faire » de Moscou.

Parmi ces institutions, il faut compter en premier lieu « l'Internationale Syn- dicale Rouge » ou « Profintern », fondée en 1920 par le Komintern et dirigée par le bolchevik Lozovoski. Elle a des sec- tions dans tous les pays. La section française n'est autre que la C. G. T. U., ou « Confédération générale du Travail unitaire » (525.000 membres); en Bel- gique ce sont les « chevaliers du Tra- vail » (8.000 membres); en Tchécoslo- vaquie la S. C. I. (196.000 membres); au Chili la « Fédération Ouvrière » (50.000 membres); en U. R. S. S., le « Conseil Central des Syndicats » (8.000 membres); en Tchécoslo- vaquie environ à 16.000.000 de membres

le nombre total des membres du Pro- fintern.

On trouve ensuite le « Krestintern » ou « Internationale paysanne rouge », qui travaille parmi la classe paysanne de la même façon que le Profintern dans les masses ouvrières. Ce groupe- ment fut fondé en octobre 1923. Son siège est à Moscou, 5-8, place Starapa. Cette organisation, quoique moins im- portante que l'Internationale Syndicale Rouge, groupa néanmoins, lors de son dernier congrès, les représentants de 40 nations. Sous ses ordres travaille la « section coopérative » dont le siège est à Moscou, 1, Sapochkovakaja.

Voici maintenant un groupement qui par son hypocrisie est presque plus dan- gereux que les précédents, je veux par- ler de « V. O. K. S. » (Société pour les relations culturelles avec l'étranger di- rigée jusqu'à présent par le reptile Lou- natcharski (qui vient heureusement de

rendre son âme au diable!), assisté de la Kollontai (la fameuse espionne devenue ambassadrice des Soviets) et de Olga Kamenev.

Cette institution a pour but de « surveiller » les savants, écrivains et artistes russes dans leurs rapports internationaux, elle a également pour but de bolcheviser l'élément intellectuel étranger (et il est regrettable de constater qu'en France « Voks » y a parfaitement réussi!!).

Depuis octobre 1927, il existe une filiale de « VOKS » sous le nom de « Société Internationale des Amis de l'U. R. S. S. ». La section française de ce groupement, dirigée par l'écrivain Barbusse, est actuellement très forte.

Une autre organisation : le « Sport-intern » ou « Internationale Sportive Rouge ». La section française porte le nom de « Fédération Sportive du Travail » (F. S. T.), elle est dirigée par le nommé Delaume, membre des jeunesses communistes. Son siège est 68, rue des Archives, Paris (3°).

Notons encore une organisation assez forte : « l'Association Républicaine (sic!) des Anciens Combattants » (A. R. A. C.), dirigée par Guy Geram, membre du Comité Central du Parti Communiste. Pour plus de sûreté, on a placé à côté de lui Jean Duclos, le propre frère du député communiste. Des organisations similaires (faisant toutes partie du front rouge international) existent dans les autres pays; ce sont : le « Roter front Kampfer Bund » et le « Yung Front » en Allemagne; c'est la « Societa Reduci Proletari di guerra » en Argentine; etc.

Voici encore un groupement : « l'Internationale Rouge des Femmes » qui lors de son congrès de 1924, à Paris,

définissait ainsi le rôle de la femme dans le mouvement bolchevik :

« Pour que la révolution réussisse, il nous faut la femme... Pour avoir la femme, il faut la sortir de son foyer. Il faut détruire en elle le sentiment égoïste de l'amour maternel... La femme n'est qu'une chienne, une femelle, si elle aime ses enfants... »

Depuis, une organisation auxiliaire de l'Internationale Rouge des femmes a été créée, elle se nomme la « Ligue des Femmes pour la paix et la liberté » (sic!).

Une autre institution plus connue est la « Ligue anti-coloniale » fondée en 1927 à Bruxelles; lors de son premier congrès on compta 148 délégations! (Notons que la France arrivait en tête avec 25 délégations.)

N'oublions pas de mentionner « l'Internationale des Travailleurs de l'Enseignement » (I. T. E.) qui groupe des sections, française, russe, allemande, néerlandaise, belge, luxembourgeoise, anglaise italienne, espagnole et portugaise.

1/8 du corps enseignant français lui est affilié!

Aux termes de l'article 3, l'I. T. E. a pour but « de grouper toutes les organisations nationales des travailleurs de l'enseignement sur le terrain de la lutte des classes ».

La section française : 8, avenue Mathurin-Moreau, à Paris, est dirigée par le nommé Vernochet.

Encore un groupement très dangereux par son hypocrisie : la « Fédération des Locataires de France et des Colonies » qui est soi-disant neutre et qui est en réalité dirigée par le communiste Dieulle.

Notons encore, pour mémoire, les nombreux « comités antifascistes », l'« U-

nion fraternelle des Marins et anciens Marins », les « Libres-penseurs prolétariens » (affiliés à l'Internationale des Sans-Dieu), les « Comités contre la terreur blanche dans les Balkans », « l'Association des Ecrivains prolétariens », certaines loges maçonniques telles que les « Nouvelles amitiés franco-russes », « l'A. R. C. O. » (Association régionale des Coopératives ouvrières), la B. O. P. (Banque Ouvrière Paysanne) de fa-

meuse mémoire, « la Guilde de Techniciens », etc.

On peut voir que nous n'exagérons pas en parlant du péril rouge!

Patriotes, de tous partis, de toutes nationalités, de toutes opinions, aidez-nous à divulguer le complot soviéto-communiste!

F. DE BOISJOSLIN,
*Président de la Ligue
Internationale anti-communiste.*

Vashington et Moscou

L'organe du commissariat du peuple et de l'industrie, *Za Indoustrialisatsiyou*, du 17 avril, a publié un intéressant article dans lequel se reflète l'inquiétude des milieux mosecovites en ce qui concerne les perspectives du commerce soviéto-américain. L'organe officiel reconnaît que ces derniers temps des complications ont surgi, que ces complications sont susceptibles d'empêcher le développement des rapports économiques tant escomptés après la reconnaissance des Soviets. La cause de ces complications en est à l'interprétation de la loi Johnson relative à l'U. R. S. S. et aussi du fait de la décision prise par la « Banque d'exportation et d'importation » créée en vue de financer le mouvement d'affaires soviéto-américain.

A en juger par les informations reçues de Berlin, les milieux d'affaires américains ne sont en effet nullement disposés d'accorder de longs crédits à la Russie soviétique. La « Banque d'exportation et d'importation de Washington » qui vient d'être créée ne fait pour le moment qu'aborder le plan d'octroi de crédits et, vraisemblablement, n'agira

qu'avec une très grande prudence. En Amérique, l'on attend les rapports de M. Bullitt, ambassadeur des Etats-Unis à Moscou, lequel se propose d'entreprendre un grand voyage dit « d'orientation » à travers la Russie dans le but de se renseigner sur la situation économique de l'U. R. S. S. Il est à remarquer que le président du National Foreign Trade Council américain, M. James Farel, vient d'adresser une lettre au Gouvernement de Washington dans laquelle il met en garde ledit Gouvernement contre le danger pouvant résulter pour l'économie nationale américaine, de l'augmentation des importations de matières brutes russes en Amérique.

Pour déterminer les proportions du développement du mouvement d'affaires soviéto-américain, il est des décisions d'une grande importance prises le 26 février dernier à la conférence gouvernementale au cours de laquelle ont été discutées les méthodes de renaissance économique des Etats-Unis. L'une de ces décisions demande que toutes mesures soient prises pour augmenter les

exportations américaines, plus particulièrement les produits de l'économie rurale. C'est dans cet esprit que s'est prononcé M. George Peak, principal conseiller de M. Roosevelt, en ce qui concerne les affaires du commerce extérieur. Pour ce qui est de la politique de crédit de la nouvelle banque, visant principalement le commerce avec les bolcheviks, M. George Peak a déclaré « qu'il ne seyait point de considérer les crédits comme des cadeaux du père Noël susceptibles d'être distribués à l'intérieur du pays aussi bien qu'au dehors du fait de certaines dispositions ou par sympathie. » C'est ainsi qu'ont surgi des incidents « désagréables » entre les Etats-Unis et la Russie soviétique, notamment dans le domaine économique; c'est là un fait inévitable, contre lequel viennent se heurter tous ceux qui entrent en contact avec le système économique bolchevik. Pendant la lune de miel de la « reconnaissance », l'on était convaincu à Moscou que les capitalistes américains accorderaient des crédits aux Soviets, que le commerce soviéto-américain « fleurirait d'un vif éclat ». Mais il fallut bientôt déchanter. Ainsi que nous l'avions prédit dans un précédent article la psychologie très particulière du monde des affaires américains se révéla différente de celle de certains Etats du continent. La politique est une chose, l'amitié en est une autre; n'empêche que les principes touchant aux affaires doivent être observés.

Ainsi les espoirs de Moscou en ce qui concerne les crédits se heurtèrent à la nouvelle loi Johnson qui interdit tout emprunt et crédit à des gouvernements étrangers n'ayant point satisfait à leurs obligations pour dettes antérieures. Le

gouvernement soviétique a-t-il rempli ces obligations? Doit-il être considéré comme s'étant acquitté de ses dettes? Et c'est ainsi qu'a surgi la question, fatale pour les bolcheviks, touchant aux dettes de l'ancien gouvernement russe, étroitement liée à celle de la position du « principe » adoptée par le régime bolchevik.

Dès ses débuts, le régime bolchevik se déclara « libre » de pareils engagements, motivant cet acte par la rupture complète avec le passé. Mais les Américains sont d'un tout autre avis et cela est apparu à la reprise même des relations économiques entre les Etats-Unis et l'U. R. S. S. Conformément à la loi Johnson, la Banque d'importation et d'exportation de Washington, spécialement créée pour financer les affaires avec les Soviets, émit une décision selon laquelle « aucun crédit ne serait accordé au Gouvernement soviétique tant que ce Gouvernement n'aura pas proposé au président de la République des Etats-Unis des conditions acceptables de paiement des dettes russes au Gouvernement américain aussi bien qu'aux citoyens des Etats-Unis. »

Cette situation s'est aggravée encore ces derniers temps du fait que la Russie soviétique a été portée dans la liste des débiteurs défaillants, dressée par le Gouvernement des Etats-Unis. Le représentant diplomatique des Soviets, M. Troïanovski, éleva une énergique protestation contre semblable procédé, mais refusa d'exposer publiquement les motifs de cette protestation, déclarant qu'il lui suffisait de l'avoir fait entendre au ministère des Affaires étrangères de ce pays.

L'on pourrait croire, que le diplomate soviétique a des raisons de garder ce

« secret » si secret il y a. Quels sont donc ces « secrets » ? Autant que ces « secrets » concernent les « principes » des conceptions d'affaires, ils ont été exposés en détail dans l'organe officiel des économistes et du commissariat du peuple et de l'industrie lourde (cf. *Za Indoustrialisatsiyou* des 17 et 28 avril dernier). Ces articles présentent de nos jours un intérêt exceptionnel en révélant ce que cachaient lesdits secrets. En ce qui concerne l'Amérique, le publiciste soviétique émet l'avis que le gouvernement soviétique ne s'est jusqu'à ce jour, nullement chargé de rembourser les dettes d'avant-guerre de la Russie, que par contre, les obligations prises par ledit Gouvernement soviétique aussi bien envers l'Amérique qu'envers les autres Etats, depuis l'instauration du régime bolchevik, ont été consciencieusement remplies et c'est pourquoi les Soviets ne devraient pas figurer dans la liste des débiteurs défaillants, tombant sous le coup de la loi Johnson.

Contre cette situation « de principe », les Américains, évidemment, présentent un argument selon lequel, pour ce qui est des dettes extérieures de l'ancien gouvernement, la déclaration unilatérale du nouveau régime, ne reconnaissant point ces dettes, ne saurait avoir aux yeux de ceux qui s'en tiennent à la question de droit, aucune signification. Si l'on prenait en considération le point de vue des bolcheviks en ce qui concerne la liquidation des dettes extérieures, toute base de droit international disparaîtrait. Les hommes politiques soviétiques ne sont pas certainement sans comprendre que les Américains n'ont nullement été convaincus par les considérations de principe ; aussi font-ils tous leurs efforts pour démontrer que le Gou-

vernement soviétique, d'une manière générale, ne doit rien à l'Amérique, si tant est que l'on admet de payer. Ces calculs sont bien curieux. D'après l'estimation américaine, le Gouvernement Kerenski a emprunté à la république des Etats-Unis une somme de 187 millions de dollars sur lesquels une somme de 30 millions a été remboursée. Les « calculateurs » bolcheviks réfutent ces chiffres. Selon l'organe officiel, au moment de la chute du Gouvernement provisoire russe, le représentant diplomatique en Amérique, M. Bahmetiev, devait être en possession d'une somme de 66 millions de dollars ; le Gouvernement Kerenski devait avoir en mains près de 90 millions de dollars. Toujours, selon ce même organe soviétique, au 1er janvier 1921, la représentation russe à Washington avait encore en sa possession des matériaux et autres en dépôt pour une somme de 6.172 millions de dollars. Si le Gouvernement américain avait mis l'embargo sur ces sommes, elles auraient suffi pour couvrir la dette du Gouvernement Kerenski, mais Washington ne l'a pas fait, et M. Bahmetiev, qui représentait un Gouvernement inexistant, a dépensé cet argent à soutenir le mouvement blanc contre le pouvoir soviétique avec lequel il s'est trouvé en lutte. Est-il possible à présent qu'on exige des travailleurs de l'U. R. S. S. le paiement des armes et munitions de guerre dont on s'est servi contre eux ? » se demande pathétiquement ledit organe officiel ; « nous avons une trop haute estime des sentiments de justice du peuple américain et de l'intuition du président Roosevelt, pour admettre cela. »

Il est possible que les « travailleurs du pays des Soviets soient convaincus par les calculs et des déductions dont il

vient d'être parlé, mais pour les hommes d'affaires américains ces arguments sont d'une portée moins que douteuse. Sans parler des chiffres soigneusement présentés, l'appel à la justice du peuple américain doit produire une impression particulière. Est-ce que les Américains qui s'en tiennent au point de vue bourgeois du droit international peuvent admettre un système de justice, en vertu duquel la propriété privée a été nationalisée sans dédommagement, la richesse de toute une série de peuples a été anéantie et des millions d'êtres plongés dans la misère et réduits à l'état de parias. Est-ce admissible que les représentants d'un tel régime aient le moindre droit de parler de justice en matière de propriété. Les « calculs » de la comptabilité soviétique et les appels de « justice » réussiront-ils à faire impression sur les Américains. En attendant, les hommes politiques et publicistes bolcheviks ont recours à d'autres moyens d'action. Contre l'opinion publique américaine et contre celle des hommes d'affaires il convient d'opposer la menace dont on perçoit l'existence dans le contenu des articles déjà cités. Cette menace consiste en ce que si l'Amérique venait à insister sur le règlement de la question des dettes, aussi bien que sur celle de l'octroi de crédits, le Gouvernement soviétique s'abstiendrait de faire des commandes à l'Amérique en même temps qu'il modifierait les dispositions du nouveau plan quinquennal. Les commandes certainement sont du domaine des réalités et, dans les périodes de crise, de pareils actes sont à considérer.

Cependant, même en présence de si graves problèmes politiques internationaux, les Américains insistent sur l'observation des règles établies : Il faut

payer les dettes. » Feront-ils une exception pour les Soviets sous la menace de voir les commandes passer en d'autres pays? Le président Roosevelt intervient-il dans la question, comme l'espère Moscou? Très caractéristique est le ton de cet appel au président des Etats-Unis : « Nous savons, lisons-nous dans l'organe officiel, que le président Roosevelt en tant que l'un des plus grands hommes d'Etat, possède des capacités exceptionnelles qui ont eu plus d'une fois l'occasion de se manifester dans les relations entre l'U. R. S. S. et les Etats-Unis. Lorsque surgit quelque difficulté, le président arrive facilement à la résoudre, ce que ne pourrait faire un organisme d'Etat du fait de son manque de souplesse. Il arrive ainsi que son intervention reçoit une approbation quasi-unanime.

Combien est caractéristique ce rapprochement entre ce génial président et tel organisme d'Etat qui manque de souplesse du fait qu'il exige que les dettes soient non seulement reconnues mais encore régularisées. Le président des Etats-Unis sera-t-il plus accommodant après que les politiciens moscovites qui tiennent tant en honneur les hommes d'Etat bourgeois sont sur le point de reconnaître non seulement le remarquable esprit de M. Roosevelt, mais encore son « intuition » particulière par rapport à l'U. R. S. S.?... Quoi qu'il en soit, la lune de miel du rapprochement soviéto-américain dans le domaine économique a pris fin. Une prose plus près des réalités commence et cette prose est loin d'être goûtée de Moscou.

Pour ce qui est de la question purement politique de cette affaire, ici encore la « situation » semble avoir quelque peu changé : les négociations enga-

gées entre l'Amérique et le Japon ne sont pas sans inquiéter Moscou qui craint de voir surgir quelque événement susceptible de porter atteinte à la base même du rapprochement du pays des Soviets avec la grande République d'au

delà de l'Atlantique. C'est précisément de ce facteur que dépend en grande partie l'aplanissement des difficultés « économiques » qui se sont élevées entre les Etats-Unis et l'U. R. S. S.

Ibrahim TCHOULIK.

Le 12^e anniversaire de la Fédération russe de Transcaucasie

Douze années se sont écoulées depuis que les républiques subjuguées du Caucase ont perdu leur semblant d'indépendance pour les atteler au char de ce qu'on appelle « Fédération de Transcaucasie ». L'on n'a pas oublié la somme d'énergie que Moscou dut employer pour réaliser ses perfides aspirations : soumettre tout d'abord chacune des républiques du Caucase individuellement, les jeter ensuite dans une fosse commune et les asservir tout comme auparavant. Il est curieux de constater que cette cruelle destinée du Caucase est rappelée aujourd'hui par les maîtres actuels de nos peuples et ils appellent cela le triomphe de « l'idée de liberté nationale ». Nul n'ignore cependant qu'en Russie soviétique, le papier accepte tout ce que l'on écrit, à l'exception évidemment, de la liberté de pensée... Rien d'étonnant à ce que M. Moussabekov, président du Conseil des commissaires de Transcaucasie, M. Todria, secrétaire du Comité central exécutif de Géorgie et leurs acolytes proclament la suppression des libertés, de l'indépendance nationale des républiques du Caucase, inondent tout le pays de sang et transforment le Cau-

case en colonie de Moscou, « au nom de la liberté la plus sublime ». Qui pourrait ouvertement leur répondre, démasquer leur cynisme lorsque la liberté de pensée, la liberté de parole et l'indépendance de la presse sont reléguées dans les sous-sols de la Tcheka et que le peuple est dans les fers.

Cependant, en dépit de cette profonde obscurité et des terribles persécutions, une lueur de vérité pénètre jusqu'au peuple, et cette lueur éclaire la laideur de ce pouvoir d'occupation et fait apparaître au grand jour la perfidie et les machinations de Moscou. Ce sont... ces mots cinglants, cette libre pensée qui s'échappent des caves de Transcaucasie et se répandent parmi les peuples qui se les passent l'un à l'autre. Cela s'opère au moyen d'organisation de presse clandestine, persécutées, traquées, mais existant quand même. Cette publicité occulte est renforcée par les vantardises des fonctionnaires déchaînés de Moscou qui au cours de deux exubérante vantardise laissent échapper des phrases véridiques.

C'est le cas du « vice-roi » moscovite, Moussabekov, qui, dans un moment d'ou-

bli dans ses fonctions de bourreau, laissa paraître dans la *Zaria Vostoka* la vérité suivante :

« La création et la consolidation d'une fédération transcaucasienne obligea les bolcheviks du Caucase à soutenir une lutte acharnée contre les partis contre-révolutionnaires du Caucase, contre les dachnaks, les mencheviks et les mous-savatistes; ils eurent aussi à lutter contre les déviations nationalistes à l'intérieur du parti communiste. » (*Zaria Vostoka*, 20-3.)

Nous ne parlerons pas ici des vantardises du cerbère moscovite en ce qui concerne la prétendue extermination par les occupants desdits partis révolutionnaires. Ce qui nous intéresse, c'est la dernière phrase où il est question des « déviations nationales » à l'intérieur du parti communiste du Caucase. Il faut reconnaître que M. « le vice-roi » a bien dit la vérité, démasquant ainsi la politique de ses maîtres moscovites.

En effet, contre la constitution d'une fédération transcaucasienne russe se dressèrent non seulement les peuples du Caucase, leurs partis nationaux, mais encore les communistes locaux, cette avant-garde à la solde de l'impérialisme de Moscou. Ce sont précisément ces mêmes communistes qui, hier encore, servirent de guides à l'armée rouge lors de son entrée en Transcaucasie et qui alors caressaient l'espoir d'obtenir le Caucase en récompense, tandis que Moscou se contenterait du rôle de protecteur. Mais ces petites gens ne tardèrent pas à être déçus et ils payèrent cher leur faux calcul. Pour Moscou, évidemment, c'était bien plus commode d'avoir affaire à un Caucase unifié qu'à toute une série de républiques, aussi est-ce dans cette intention que le gouvernement de Moscou

décida de supprimer « l'indépendance » des différentes républiques et de créer sa propre Fédération de Transcaucasie. De ce moment, les ponts furent rompus entre Moscou et les communistes du Caucase. Les amis, les guides de la veille furent déclarés « contre-révolutionnaires et nationalistes » et jetés en pâture aux tchékistes venus de Moscou. Cette aventure tragi-comique eut pour résultat l'envoi dans les caves de la tchéka de quelques dizaines de chefs géorgiens, azerbaïdjanais et arméniens et la liquidation des partis communistes locaux.

Tel est le fait historique que les occupants reconnaissent eux-mêmes. Que résulte-t-il de ce fait? Est-ce là l'application stricte de la liberté nationale? Si l'on en croit Moscou qui prend actuellement l'aspect d'une dame européenne et qui met un chapeau « bourgeois », cela s'appelle liberté. Et cette liberté est à ce point universelle que, selon les propres termes des bolcheviks, tout le monde lui est hostile : les partis politiques, non légalisés, il est vrai, les différentes républiques, voire même les partis communistes nationaux et pour maîtriser tous ces ingrats, Moscou doit dépenser une énergie considérable, emplir les prisons et les caves de la Tchéka, en fusiller bon nombre et en déporter pas mal dans la taïga lointaine se la rude Sibérie.

Mais pourquoi donc tant de peine et tant de sang? Eh bien « pour la liberté des républiques caucasiennes, pour la Fédération de Transcaucasie ». Comment ce miracle a-t-il pu se produire? Comment expliquer que Moscou lutte pour le bonheur du Caucase, qu'il verse son sang pour sa liberté dans le temps même où ces « idiots » de Caucasiens se refusent à le comprendre et combat-

tent les bons sentiments de Moscou?!

Mais qui ne connaît le prix de ces affirmations de Moscou? Son but est clair. Pour Moscou, la « liberté nationale » de la Fédération transcaucasienne, etc., ne sont autre que de bons mots, de belles phrases pour masquer ses convoitises d'accaparement et pour retenir dans l'esclavage les peuples du Caucase.

Les déclarations cyniques des satrapes de Moscou au Caucase rappellent les paroles de ce bourreau qui assurait don Carlos, avant son exécution, qu'en lui tranchant la tête il lui rendait un grand service.

Aujourd'hui Moscou et sa presse fêtent le 12^e anniversaire de la constitution de la Fédération de Transcaucasie et nous savons que c'est là le triomphe du bourreau devant sa victime. Au cours de ces douze années, Moscou a suffisamment montré son vrai visage. Ce qu'on appelle « Gouvernement » de Transcaucasie n'est autre qu'un jouet dont les parties qui le composent sont les créatures de Moscou qui les nomme, les destitue selon son bon vouloir, les arrête au besoin et les déporte dans les régions lointaines de la Sibérie.

D'après les dernières informations reçues de Tiflis, les occupants s'efforcent d'épurer les villes du Caucase des éléments peu sûrs et dangereux pour la tranquillité des oppresseurs. On déporte les habitants sans distinction de classe : ouvriers, ingénieurs, instituteurs, avocats, médecins, employés, et à leur place on fait venir de Russie un tas de gens pris de partout mais sur lesquels les occupants peuvent compter. Ainsi, en ce jour de douzième anniversaire de la « Fédération de Transcaucasie », la population locale est déclarée étrangère

au Caucase et vouée à mener une vie de famine, privée de tous droits, une existence d'émigré dans son propre pays.

Après tous ces faits, qui croira aux paroles du « vice-roi » du Caucase, Moussabekov, lorsqu'il déclare que « grâce à Moscou, le Caucase, de pays arriéré qu'il était, est devenu un pays agraro-industriel avancé? » Il est un point de cette déclaration qui reflète la vérité, c'est qu'en effet le Caucase s'est transformé en pays de l'Union soviétique, très avancé dans le domaine de la famine, de la ruine de ses peuples et de la destruction de l'économie rurale. Dans cette contrée, en vérité, l'industrie tchékiste s'est développée « à pas de géant », et, pour nous servir des propres mots de M. Gorki, l'on y casse des centaines de mille de vies humaines ». Il est aussi vrai que la Fédération de Transcaucasie a trop coûté aux peuples du Caucase; des flots de sang lui ont été sacrifiés avec des montagnes de gens fusillés et torturés. Or, ces sacrifices n'ont pas donné la liberté pas plus que l'indépendance de la « Fédération » mais le morcellement du Caucase, tout comme auparavant, en provinces gouvernées par des fonctionnaires de Moscou.

C'est pourquoi de nos jours, le Caucase est le coin de l'Union soviétique le moins tranquille, le moins obéissant. Les dirigeants de Moscou sentent bien la fragilité de leurs positions au Caucase, aussi s'empressent-ils se prendre des mesures draconiennes pour brider et soumettre ces peuples insoumis.

La « Fédération » russe de Transcaucasie » est l'une de ces mesures grâce auxquelles Moscou espère tenir le Caucase à ses pieds; cela lui réussit pour le

moment. Les baïonnettes de l'armée rouge seraient, d'après Moscou, l'expression même de la volonté des peuples du Caucase et c'est ainsi que sans la moindre pudeur se déroule cet anniversaire de la fondation de la « Fédération de Transeucasie ».

Cependant, les peuples du Caucase ne dorment point : à cette « Fédération » russe ils opposent leur Confédération. Ils n'ignorent point que la première prison des peuples du Caucase pour leur oppression et leur asservissement est d'ores et déjà construite, que les chaînes de la servitude sont déjà forgées, alors que la Confédération caucasienne, libre et indépendante est la base sur laquelle repose et se développe la liberté des peuples, leur culture et leur progrès économique et politique. Dans une Confédération libre, chaque nation dispose d'elle-même dans ses affaires intérieures et quant aux questions d'intérêt général, chacune des républiques choisit ses représentants qui sont l'expression même de la volonté souveraine de tout le Caucase. Ces représentants travaillent non pas sous la dictée et l'oppression de forces étrangères, mais s'inspirent des intérêts et des nécessités du Caucase.

C'est ainsi que deux organisations luttent au Caucase : l'une est la « Fédération » du Caucase, l'autre la « Confédération caucasienne ». La première de ces organisations est un instrument d'esclavage et de domination russe au Cau-

case; la seconde est une confédération des peuples libérés, basée sur la liberté et la souveraineté de la nation. La première pille et se saisit des richesses et de la culture des peuples, la deuxième défend et veille au bien-être du pays. Entre ces deux forces une lutte sans merci est engagée. La première de ces forces est toute puissante aujourd'hui; elle s'appuie uniquement sur la pointe des baïonnettes; la deuxième, notre Confédération, est reléguée dans les caves de la Tcheka; c'est cette deuxième force ainsi meurtrie qui mène la lutte contre les mercenaires étrangers pour le triomphe de la liberté au Caucase; son idéal est vivant; elle a déjà embrassé toutes les couches, tous les peuples du Caucase et a bâti son nid dans leurs cœurs. Il n'est pas jusqu'aux communistes locaux qui ne soient contaminés par son nectar. L'idée d'une Confédération caucasienne ainsi renforcée, consolidée, se lève et se dresse des cœurs des peuples opprimés. Rien n'arrêtera sa marche victorieuse contre laquelle se dresse la « Fédération » russe. Et nous doutons fort que les occupants puissent une fois encore fêter l'asservissement du Caucase.

La destruction de la « Fédération » d'esclavage russe et la constitution sur ses ruines d'une puissante Confédération libre caucasienne sont une loi immuable de l'histoire.

S. MENAGARI.



Da la décomposition de l'Empire russe

La situation internationale actuelle semble approcher le moment favorable de ce qu'on pourrait appeler la question de la stabilisation de l'Est de l'Europe, ou bien, comme on l'appelle dans les chancelleries diplomatiques, la question de la décomposition de la Russie. Les émigrés russes, anciens diplomates de l'ancien empire russe ont vu dans ces chancelleries les dossiers « lugubres », comme ils disent, avec les mentions susnommées.

On se rappelle que les émigrés russes ont fait grand bruit à cet effet. Il y a eu des conférences publiques, des déclarations de Milioukov, Denikine, Kazembek, Bernatzki, Strouvé et Kerenski, ainsi que de beaucoup de représentants de diverses tendances politiques, aussi bien du côté des monarchistes que du côté des socialistes. Ces déclarations ont eu lieu à Paris, Londres, Berlin, Belgrade, Prague — en un mot dans tous les centres des émigrés. On peut dire qu'il y a eu un plébiscite improvisé sur la question brûlante pour eux, de la décomposition de la Russie. On peut résumer le contenu de ces déclarations dans les trois thèses suivantes :

1° Le moment pour la décomposition de la Russie est devenu favorable, attendu que les grandes Puissances qui y sont intéressées le trouvent aussi favorable; que tous les peuples habitant le territoire de l'U. R. S. S. : Ukrainiens, Cosaques, Caucasiens, Turkestanais, Sibériens jusqu'au Pacifique, ont la volonté inébranlable de se séparer de la Russie, quelle qu'elle soit, blanche ou rouge, et que pour arriver à ce but, ils

y mettent tous leurs efforts; qu'enfin, les bolcheviks s'affaiblissant à l'intérieur ne sont pas en état de défendre leurs frontières;

2° La décomposition de la Russie commencera au moment où l'U. R. S. S. sera forcée d'entrer en guerre avec une puissance quelconque, en Asie ou en Europe, et ce processus sera facilité, à l'extérieur, par les forces ennemies, et à l'intérieur, par les forces des peuples mentionnés;

3° Cette décomposition aura pour résultat de ramener la Russie aux proportions de l'ancien royaume de Moscou du début du 17^e siècle, voire même de l'époque d'Ivan IV, alors que les Cosaques du Don, avec Yermak, n'avaient pas encore présenté au tsar la Sibérie de l'ouest comme cadeau.

Les thèses, comme on le voit, ne sont pas exagérées, et il est difficile de leur opposer quelque objection. On ne peut que s'étonner du point de vue objectif avec lequel les Russes traitent le sort de leur pays, point de vue qu'ils se sont gardés d'émettre jusqu'à présent. La raison de ce changement est claire pour un observateur vigilant : c'est la panique, la peur bleue devant l'imminence du danger, c'est le sentiment qui force les gens à trahir leurs pensées secrètes et à prononcer à haute voix ce qu'ils n'osaient avouer. Les Russes ont été surpris par la tournure imprévue des événements politiques, bien que ces événements soient la suite naturelle et organique liée à la vie des peuples. Parmi ces événements, nous citerons : l'expansion progressive du Japon sur le con-

tinent asiatique; la renaissance de la tradition allemande du « Drang nach Osten », c'est-à-dire l'expansion vers l'Est; le pacte polono-allemand, les tendances anti-bolchévistes et anti-russes en général parmi certaines puissances européennes, surtout en Angleterre, où la crainte du danger russe en Asie redevient pressante. Juxtaposant ces événements et constatant l'affaiblissement évident des Soviets tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, ainsi que l'activité incessante des peuples opprimés de l'U. R. S. S. et parmi les émigrés, les Russes n'ont pas été sans s'apercevoir que les choses avaient changé et ils en ont été effrayés. C'est ce qui explique leur loquacité.

Mais il ne faut pas se faire d'illusions. Ils n'ont pas tardé à se ressaisir et ils se sont mis à élaborer des projets de nouvelle tactique pour mieux défendre leur cause devant les séparatistes, pour rechercher les arguments nécessaires devant l'opinion publique; et voici brièvement les solutions qu'ils ont envisagées.

Voyons tout d'abord le projet de M. Milioukov, professeur et historien érudit, d'un âge déjà avancé; ledit M. Milioukov comprend très bien qu'au moment de la chute des bolchéviks la Russie se désagrègera, et, pour prévenir cette chute et cette désagrégation, il fait appel à tous les Russes pour qu'ils se rangent sans réserve aux côtés des bolchéviks au cas où ces derniers seraient attaqués. Pour un patriote sincère de l'empire russe, cet appel, il faut le reconnaître, est tout à fait logique, bien que fort hardi, mais pour un homme politique cet appel, sans aucun doute, trahit mal son désespoir. En effet, si les Soviets venaient à tomber, M. Miliou-

kov tomberait avec eux et cela pour toujours. Il est certain que si un miracle venait à se produire, que les bolchéviks arrivent à gagner leur cause, M. Milioukov n'aura rien à y gagner. Ce projet n'a rien qu'un côté intéressant pour nous; c'est qu'une fois de plus il nous prouve que, même dans le malheur, les Russes, aussi démocrates soient-ils, ne peuvent se résoudre à reconnaître les droits des autres peuples. Aussi devons-nous les considérer comme des ennemis de nos droits, au même titre que les bolchéviks.

Le deuxième projet appartient au général Denikine qui lui, tranche la question comme il convient à un militaire. Il recommande, d'un côté, de profiter de la guerre contre les bolchéviks pour les faire tomber, et de l'autre, de forcer les nations opprimées à ne pas se séparer de la Russie. Comme on le voit ce projet n'est pas nouveau. Il a été appliqué par le général Denikine lui-même à l'époque où il pouvait mettre en pratique ces idées; on sait qu'il avait à l'époque essayé d'attraper deux lièvres à la fois : Moscou et Kiev, et qu'il n'en prit aucun, qu'il dut ainsi qu'un lièvre s'enfuir lui-même en Crimée, et de là, à l'étranger où il séjourne jusqu'à présent. Il n'est pas douteux que celui qui voudrait de nos jours pratiquer ce projet aurait le même sort, pis encore peut-être. Il semble bien que les Russes ont compris cela.

Les 3^e et 4^e projets appartiennent au « jeune-russe » Kazem-bek et au socialiste Kerenski. Ces projets ne sont pas clairs et voient, celui de Kazem-bek avec le projet de M. Milioukov, celui de M. Kerenski avec celui du général Denikine. Nous n'en parlerons pas.

Le 5^e et dernier projet comporte les

idées d'autres hommes politiques russes. Hâtons-nous d'ajouter que ces hommes politiques peu connus, sauf M. Strouvé, mènent le gros des masses des émigrés russes, car à leurs côtés sont différentes organisations, telles que l'Union militaire, les monarchistes, les organisations de droite, groupes politiques qui comptent de 80 à 90 p. 100 de toute la « Russie à l'étranger ». Comme les idées de ces gens ne diffèrent que fort peu entre elles, l'on peut résumer ainsi leur point de vue :

Il faut combattre les bolcheviks, disent-ils, et s'installer en Moscovie, mais ce projet n'est réalisable qu'avec l'appui de la puissance qui entrera en guerre avec les Soviets et en accord et avec l'aide des soi-disant « séparatistes » ou avec la neutralité bienveillante de ces derniers. Car il est possible que les séparatistes, une fois leur séparation accomplie, dans leur intérêt et pour avoir un voisin faible à leurs côtés, puissent aider les bolcheviks à se maintenir dans la Moscovie proprement dite. C'est pourquoi il faut se mettre d'accord avec les séparatistes, reconnaître leur droit à l'existence indépendante et obtenir de leur part en échange l'aide nécessaire pour leur permettre de retourner à Moscou. Pour le moment il n'y a pas d'autre voie et quant à l'avenir, on verra plus tard. Ne considèrent-ils point qu'après un certain temps les séparatistes eux-mêmes comprendront les fautes commises et se tourneront vers la Russie, à moins que d'une façon ou d'une autre on ne les amène par la force à cette compréhension.

Ce dernier projet est très populaire parmi les Russes et nous n'avons qu'à les remercier pour leur franchise; cela nous permettra, étant ainsi fixés, de voir

ce qui nous reste à faire afin d'agir en conséquence.

Parlons maintenant des arguments des Russes : tout d'abord faisons remarquer un phénomène nouveau. Depuis un certain temps les Russes, dans leurs déclarations, ont rejeté presque complètement les vieilles conceptions, qui prétendaient que la Russie d'antan avait toujours été une nation unifiée, que les mouvements nationaux en Russie étaient inexistants, sauf peut-être dans l'imagination d'un groupe d'intellectuels, voire encore une intrigue de quelque puissance étrangère. Pendant leur séjour en exil, les Russes ont changé un peu leurs conceptions à ce sujet, et leurs arguments commencent à perdre de leur aspect primitif. Ces arguments, qu'on peut diviser en deux catégories relèvent, les uns du domaine historique et idéologique, les autres résultent de la pratique stable, ou bien de la routine des relations politiques internationales.

La première catégorie de ces arguments peut avoir comme formule idéologique l'évolution du progrès de l'Etat; en Europe et dans le monde cette évolution, au cours du siècle dernier, prend une direction de concentration, et non de différenciation. Les petits Etats en se groupant forment de grands Etats. Occupant de vastes territoires et possédant une population numériquement élevée, ils forment ainsi un gouvernement centralisé; ce dernier seulement peut facilement et par des moyens innombrables, satisfaire les besoins matériels et intellectuels de la population ou, pour mieux dire, des populations qui constituent ces grands Etats. Sur la base de cette évolution au cours de la période mentionnée se sont formées des nations géantes, telles que

l'Empire britannique, les Etats-Unis d'Amérique, la France avec ses colonies; ensuite l'Allemagne et l'Italie, et le Japon en Asie. C'est ainsi qu'à l'est de l'Europe et en Asie s'est formée la Russie, soit sous l'aspect de l'U. R. S. S. ou sous tout autre aspect, et cette formation doit être sauvegardée comme unité, car son existence correspond aux tendances historiques du progrès mondial.

Il ne faut pas aller chercher bien loin la source d'une telle formule. Car on y voit une analogie avec la théorie, si répandue et partiellement reconnue de Marx, théorie qui proclame la concentration des éléments de la production

mondiale industrielle ou technique. Le créateur du socialisme scientifique, semble-t-il, devient le défenseur de la Russie historique. Je dois omettre le côté économique de cette formule, car ce point de vue sera traité par mon collègue, le professeur K. Matzievitch. En ce qui concerne le progrès de l'Etat, on peut admettre cette théorie à condition seulement et avec certaines réserves; car en dépit de tout un ensemble de faits que nous donne l'histoire, non seulement rien n'est prouvé, mais tout n'est que contradiction.

Primo.

(A suivre.)

Prof. M. SLAVINSKY.

Jubilé de O. Nippold

L'éminent professeur suisse de droit international, Otfried Nippold, a atteint ses 70 ans le 21 mai dernier. C'est avec fierté que la presse suisse a relaté l'anniversaire de ce grand savant, dans les termes les plus élogieux. Mais Nippold a aussi de nombreux amis étrangers qui font leurs sentiments de reconnaissance et d'admiration qu'on manifeste à son endroit. Nous avons le privilège d'appartenir à ceux-ci et nous sommes heureux de nous associer à cette fête, en rendant notre hommage au jubilaire.

Disons d'abord en quelques traits, faute de place, la carrière scientifique de Nippold. Après avoir fini ses hautes études à Berne (Suisse) et à Iéna (Allemagne) en 1889, Nippold fut appelé au Japon, à Tokio, où il occupa pendant plusieurs années, à l'Université la chaire de la Faculté de Droit. Revenu

ensuite en Europe, il continua d'enseigner le droit à l'Université de Berne. Mais, son esprit s'orientait surtout avec ardeur et, disons-le, avec succès, vers les études des rapports entre les peuples. C'est, en effet, dans le développement et dans la codification du droit international que Nippold voyait le salut des peuples et voici bientôt 40 ans qu'il consacre sa claire intelligence à cette œuvre. Il faut remarquer qu'à cette époque, il n'existait pas dans les Universités de chaire du droit international. Aussi, le nombre de juristes, qui en faisaient leur spécialité, était très restreint. Alors, Nippold lança l'idée de la création des Associations pour l'étude du droit international. Cette idée ne manqua pas de se réaliser dans plusieurs pays. Son projet touchant la création d'une Académie du Droit International

fut soumis à la deuxième Conférence de la Haye qui l'avait favorablement accueilli et la dotation Carnegie ne tarda pas à mettre à sa disposition des fonds nécessaires. Puis, en 1923, l'Académie fut, en effet, fondée et elle fonctionne actuellement avec succès.

En 1920, le professeur Nippold fut invité par la Société des Nations aux fonctions d'expert pour les études préparatoires à la création de la Cour Internationale de Justice. Mais, en 1921, le Conseil de la S. D. N. lui offrit le poste de Président de la Cour suprême du territoire de la Sarre, qu'il n'accepta que sur les instances de son illustre ami, Léon Bourgeois. Malgré les réserves que lui imposait sa nouvelle situation, Nippold écrivit, pendant cette période, deux ouvrages remarquables : « The development of international Law after the Word War » (1923) ; et « Le développement historique du droit international depuis le Congrès de Vienne » (1925).

Le professeur Nippold écrivit, depuis 1887, toute une série d'ouvrages scientifiques, au nombre d'une quarantaine, du plus haut intérêt général, traitant toujours le droit international avec une érudition et un talent hors de pair. Nous regrettons de ne pouvoir citer ici que celui concernant les peuples opprimés, qui fut publié en 1920 : « La Géorgie du point de vue international ». Dans cet ouvrage, Nippold examine, avec l'esprit critique qu'on lui connaît, et une pénétration exceptionnelle, le traité conclu en 1783, entre le Tsar de Géorgie, Irakly II, et l'Impératrice de Russie, Catherine II. Il considère la situation créée par ce traité, ainsi que les événements qui s'en suivirent au cours d'un siècle en liaison avec la situation d'après la révolution russe de 1917, de

même que de la déclaration de l'indépendance de la Géorgie, du 26 mai 1918 et, le célèbre savant établit, d'une façon irrésistible, le droit du peuple géorgien à l'indépendance. En effet, quelques semaines plus tard, cette indépendance fut reconnue par la Russie soviétique sous forme d'un traité en due et bonne forme, traité qui entraîna ensuite la reconnaissance *de jure* de l'Etat géorgien par presque toutes les Puissances du monde.

Qu'on juge la compétence et la perspicacité du professeur Nippold par la conclusion qui est encore plus actuelle qu'il y a 15 ans. La voici :

« Ce qui, à l'heure actuelle, s'impose, c'est de laisser à la Géorgie sa pleine indépendance, afin qu'elle puisse affirmer son autorité d'Etat souverain, compléter ses institutions démocratiques, mettre les citoyens en mesure d'exercer tous leurs droits et prendre toutes les mesures d'ordre intérieur qu'elle croira devoir prendre en vertu de son droit de libre disposition. C'est sur cette base que, peu à peu, s'élèvera peut-être un jour l'édifice fédératif que certains entrevoient. Une collaboration plus ou moins étroite, plus ou moins intime des Etats transcaucasiens paraît chose si naturelle, si logique, si désirable que nous ne considérons nullement comme improbable la formation d'une fédération, dans un avenir plus ou moins éloigné. Une république transcaucasienne se prêterait mieux que n'importe quel autre territoire à la constitution d'une zone neutre semblable à la Suisse, attendu que les pays dont il s'agit forment, tout comme la

Suisse au centre de l'Europe, le trait d'union entre l'Europe et l'Asie. »

Ainsi le professeur Nippold, on le voit, n'est pas seulement une sommité dans le domaine du droit international, mais il est aussi un des plus grands défen-

seurs de la cause juste. Aussi, sommes-nous très heureux de saisir cette occasion de lui souhaiter une longue vie, si féconde et si laborieuse. au service de l'humanité.

Kh. CHAVICHVILY.

Un rapport de M. Balinov

Le 19 mai dernier, la Société des Amis de la Cosaquie à Paris ont organisé une réunion publique au cours de laquelle le président de l'organisation nationale kalmouke, « Khalmak Tangatchin Touq », membre de la rédaction du journal kalmouk *Kovulniye Volny* et représentant du journal *Kazakiya* (La Cosaquie), Ch. N. Balinov fit un exposé sur la « Situation internationale, les buts et la tactique des Cosaques nationalistes ».

Cet exposé, fait par l'un des hommes les plus actifs du mouvement séparatiste cosaque eut le don d'attirer un nombreux public. La salle de réunion de la rue Saint-Dominique comptait des Cosaques de différents partis politiques, des représentants des peuples opprimés de Russie ainsi que des Russes d'orientation politique la plus variée.

S'appuyant largement sur des faits historiques et sur des réalités présentes, le rapporteur développa, au cours de deux heures, les faits suivants qu'il étaya de témoignages concrets.

1. Les Cosaques constituent par eux-mêmes un peuple dont l'origine remonte loin dans l'histoire ainsi qu'en témoignent leur individualité, leur psychologie, les nombreux ouvrages historiques

sur les Cosaques, parus à différentes époques et plus particulièrement au début du 19^e siècle.

2. A la fin du 17^e siècle, la Cosaquie constituait par elle-même un Etat complètement indépendant avec un régime démocratique.

3. Au début du 18^e siècle, cet Etat cosaque indépendant est subjugué par Moscou, ce qui n'empêche que longtemps encore les Cosaques conservent leur physionomie particulière qui les différencie des Russes. Le souvenir de leur indépendance resta fortement ancré dans leur mémoire et c'est ce qui explique les fréquents soulèvements contre Moscou.

4. A la première occasion, après la révolution de 1917, les Cosaques s'empressèrent de rétablir leur indépendance; des républiques cosaques à forme démocratique furent créées avec les attributs indispensables à un Etat libre. Deux années de suite, les Cosaques luttèrent héroïquement contre les nouveaux occupants, les bolcheviks russes. Au cours de cette lutte, les Cosaques perdirent 50 p. 100 de la population mâle. D'après Trotski, le front cosaque était de beaucoup plus important pour les bolcheviks que le front allemand. Lénine lui-même reconnaissait cette importance

et demandait avec insistance sa liquidation à tout prix. La lutte cosaque subit un échec, du fait, principalement, que les Etats européens ne les aidèrent point, qu'ils prêtèrent, au contraire, leur appui à l'ennemi des Cosaques, au général Denikine. La voix des délégations cosaques ne fut point entendue au Congrès de Versailles.

5. Les Cosaques n'acceptèrent point davantage l'oppression bolcheviste après leur défaite; ils ne reconnurent point le pouvoir soviétique contre lequel ils continuèrent à lutter dans leur retraite, emportant avec eux, à l'émigration, les rouages administratifs de l'Etat.

6. De nos jours, le mouvement cosaque, à l'émigration, s'est transformé en mouvement national cosaque avec ses propres statuts. L'idée de ce mouvement a trouvé bon accueil parmi les Cosaques restés au pays natal, aussi bien que parmi ceux qui se trouvent à l'émigration. Le rapporteur appuie ces déclarations de témoignages concrets; il cite des passages du discours prononcé à la première Conférence régionale du parti Azov-Mer Noire, par le premier secrétaire du Comité régional du parti communiste du Caucase du Nord, M. Cheboldaev. L'orateur parla, en effet, des organisations cosaques contre-révolutionnaires comme étant déjà prêtes à entrer en action contre le pouvoir soviétique; il rappela que ces forces cosaques antisoviétiques étaient loin d'être écrasées, qu'une lutte acharnée se poursuivait encore contre ces éléments turbulents et il cita les paroles de Staline, selon lesquelles les Cosaques ne s'accommoderont jamais du pouvoir soviétique et qu'ils se soulèveront à la première occasion. C'est pourquoi « il faut les exterminer jusqu'au dernier. »

Dans son exposé, M. Balinov lut quelques passages de lettres de Cosaques reçues du pays natal, d'après lesquelles ces derniers se disent disposés de passer sous la domination du « sultan de Turquie » plutôt que de rester sous l'oppression moscovite.

7. La situation internationale est de nos jours si compliquée et l'atmosphère si surchauffée qu'il est à craindre qu'un orage éclate d'un moment à l'autre. Cette explosion peut venir de l'Extrême Orient, mais elle peut tout aussi bien se produire en Occident.

L'U. R. S. S. est un danger pour tout le monde non-communiste; elle est à l'origine de tous nos maux, mène une incessante guerre contre l'humanité tout entière. Le moment viendra où la question se posera devant le monde sur la nécessité de lutter contre le travail décomposant du bolchevisme.

8. Le mouvement national cosaque fait partie du problème des nationalités de l'Est européen et ce dernier est lié au problème européen dans son ensemble. On ne peut donc regarder autrement le mouvement des peuples opprimés de l'Est européen que comme un facteur important de la politique internationale.

9. Les peuples opprimés de l'Est européen sont en présence d'un ennemi puissant : c'est l'impérialisme russe « blanc » ou « rouge ». Cet impérialisme ne reconnaît aucune loi juridique, aucun droit. Son seul argument, sa seule logique, c'est la force et tant que cette force subsistera, aucun compromis n'est possible. Il est donc de toute nécessité que les peuples opprimés s'unissent pour former un front commun contre l'U. R. S. S.

La brillant exposé de M. Balinov a

été écouté avec une attention soutenue par l'auditoire. Les débats qui suivirent furent des plus animés. Parmi ceux qui y prirent part, il convient de citer MM. Ptouchenko, Tarassenkov (Jeunes-Russes), le colonel Iline, M. Karev, (ligue de la Renaissance de la Cosaquie), M. Kolessov, M. Klotchkov (Union cosaque), le colonel Poukov, MM. Trofimov, Yakovenko (membres de l'Association des Amis de la Cosaquie), M. Makievski (Ukrainien), M. Zaharov du parti jeune-russe.

Les Jeunes-Russes contestèrent sans preuves à l'appui les déclarations de M. Balinov, alléguant que la Cosaquie n'est pas une nation, bien que M. Tarassenkov fut enclin à voir un peuple en les Cosaques, mais un peuple qui n'a jamais eu son Etat dans le vrai sens du mot. Tous affirmèrent avec force que la question cosaque, comme celle de tous les peuples de l'U. R. S. S., ne peuvent être résolues à Moscou, que tous les peuples de l'U. R. S. S. constituent un tout complet et que la disparition de l'une de ses parties entraînerait inévitablement la mort des autres.

Les colonels Joukov et Iline ainsi que

M. Karev se chargèrent de la mise au point de cette argumentation. Tout en rendant hommage aux Cosaques-nationalistes pour leur amour de la Cosaquie et de leurs efforts à son profit s'attachèrent à démontrer l'erreur qu'ils commettraient en prenant cette orientation et ils les engagèrent à s'unir plus étroitement pour former un bloc monolithique afin de lutter plus efficacement contre les bolcheviks.

L'Ukrainien Makievski ayant exprimé sa satisfaction de la richesse de l'exposé fait par M. Balinov lui reprocha toutefois l'absence de sentiments, d'éléments de volonté.

Résumant l'ensemble des débats, M. Balinov répondit à chacun des orateurs en s'efforçant d'harmoniser les différents points de vue.

L'essaoul, M. Trofimov, qui présidait la réunion, prononça un beau petit discours de clôture dans lequel il exprima ses remerciements à l'assemblée pour l'attention qu'ils n'avaient cessé de prêter aux différents orateurs et ne cachapas le ferme espoir qu'il avait de voir un jour triompher la cause cosaque.

Chronique

Azerbaïdjan

A l'occasion de l'anniversaire de la proclamation de l'indépendance de l'Azerbaïdjan le 28 mai, les colonies azerbaïdjanaises ont célébré solennellement ce jour. A Stamboul, Paris, Varsovie, Berlin et en Perse, les Azerbaïdjanais se sont réunis pour fêter ensemble

cette journée où la liberté nationale a été proclamée. Des discours exaltant l'œuvre nationale dans le but de l'affranchissement du joug bolchevik, ont été prononcés. Tous ces discours étaient pleins de foi ardente dans le triomphe final de la lutte menée par le peuple azerbaïdjanais dans le but de reconquérir une vie nationale libre.

Association des Ingénieurs géorgiens

Le 6 mai 1934 a eu lieu à Paris la réunion des ingénieurs et techniciens géorgiens, sous la présidence de M. Gobétchia. Cette réunion a décidé de fonder « L'Association des ingénieurs géorgiens à Paris ».

L'association a pour but principal :

De tenir ses membres au courant de toutes les questions de l'activité technique et industrielle en Géorgie et d'étudier les possibilités de développement de

l'industrie et l'exploitation des richesses naturelles de Géorgie.

Cette réunion a adopté les statuts de l'Association et a élu le Comité pour une durée d'un an.

Le comité se compose de trois membres et de deux candidats, dont voici les noms :

Le président : M. Gobétchia J.; le secrétaire : M. Zourabichvili Achille; le trésorier, M. Kobakhidzé Apollon. Les candidats : M. Nozadzé G. et M. Jourouli K. Les commissaires aux comptes : M. Tsitsichvili S. et Tsouladzé T.

La Gérante : **A. Laizé.**

EN VENTE:

Difficultés Socialistes

NOÉ JORDANIA.

Maison Coopérative du Livre

6bis, rue de l'Abbaye

PARIS (6°)

229 Pages

Prix : 8 fr.

E5114E
1934

TYPOGRAPHIE
FRANCO-CAUCASIENNE
50, FAUBOURG DU TEMPLE
PARIS XI